



HAL
open science

Licence Langues étrangères appliquées

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées. 2014, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02037069

HAL Id: hceres-02037069

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037069>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Langues étrangères appliquées

de l'Université de Perpignan Via
Domitia

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant Université de Perpignan Via Domitia - UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues étrangères appliquées

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150008152

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Perpignan.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence de *Langues étrangères appliquées* (LEA) propose une formation fondée sur la maîtrise de deux langues étrangères, l'anglais et l'espagnol (avec comme objectif affiché le niveau C2 sur l'échelle européenne) et l'apprentissage d'une troisième langue, à choisir entre l'allemand, le catalan et le portugais, le niveau visé étant B1. L'objectif de la formation est de préparer les étudiants à des métiers faisant appel à une très bonne maîtrise des langues et nécessitant une familiarité avec des matières liées au travail en entreprise comme la gestion et l'économie. Les enseignements de langue sont complétés par des cours d'économie, de droit, de commerce international, de gestion, de comptabilité et d'informatique. La licence comporte un seul parcours avec, à partir du deuxième semestre, la possibilité de choisir entre deux options, la première orientée vers les matières d'application, la deuxième étant un approfondissement du catalan.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence de *LEA* est construite sur le principe de l'acquisition progressive d'une maîtrise de l'anglais et de l'espagnol avec comme objectif leur application à des contextes professionnels variés. L'obligation d'étudier une troisième langue (allemand, catalan ou portugais) tout au long du parcours est un point positif dans la perspective d'une utilisation des langues en milieu professionnel. Les enseignements de langues, focalisés en première année sur

les compétences linguistiques de base et sur la connaissance de la culture et de la civilisation des pays concernés par les aires linguistiques, s'orientent progressivement vers l'acquisition d'un vocabulaire plus spécifique aux entreprises et au monde économique. Malheureusement le descriptif des cours n'est pas suffisamment précis pour permettre d'apprécier le degré de spécialisation atteint en troisième année. Cette absence de précision est d'autant plus regrettable que le pourcentage du volume horaire consacré aux enseignements de langue semble disproportionné par rapport à celui consacré aux matières d'application comme le droit, l'économie et la gestion. A partir du deuxième semestre, l'étudiant doit choisir, dans le cadre de l'UE1, entre l'option A (matières d'application) et l'option B (catalan approfondi). Ce système d'options, en dépit de l'intérêt que représente un approfondissement du catalan dans le contexte régional, réduit le nombre d'heures consacrées aux matières d'application pour les étudiants qui choisissent l'option B. Les compétences transversales sont développées en particulier dans les cours d'expression écrite et orale, et une préparation au C2i est prévue en deuxième année. La présence d'enseignements d'informatique sur cinq semestres, avec une spécialisation progressive pour les étudiants en option A est également à signaler. Malgré la pertinence des enseignements proposés, l'équilibre général de la formation semble problématique. La possibilité pour l'étudiant de choisir une préparation à l'enseignement en semestres 5 et 6 (à la place des options de gestion et de catalan) rend la formation encore moins lisible en termes d'orientation professionnelle, car si le choix de l'enseignement est toujours possible pour un étudiant ayant fait une licence *LEA*, le fait d'offrir une préparation forcément embryonnaire à l'enseignement dans le cadre de la licence semble contradictoire avec les objectifs annoncés. Les enseignements sont organisés majoritairement sous forme de travaux dirigés et de travaux pratiques (presque 70 % en moyenne) sur les trois ans, ce qui est très adapté pour un enseignement de langues. Il y a peu de précisions dans le dossier concernant les modalités de contrôle des connaissances.

Le souci de la réussite des étudiants s'exprime essentiellement à travers les enseignements de méthodologie présents en première année (français, techniques documentaires, informatique). Le dossier ne parle ni de tutorat, ni d'enseignements de mise à niveau, alors que le taux de réussite en première année (41 % en 2012) plaiderait pour une plus grande attention à cette question. Les taux de réussite en deuxième année (63 % en 2012) ne sont pas non plus très bons. Il n'y a pas d'indication du nombre d'étudiants qui quittent la formation sans diplôme. Le dossier explique qu'un contact régulier existe entre les étudiants et les responsables d'année, ce qui est tout à fait positif, mais il n'est pas certain que ce contact puisse remplacer un soutien plus formalisé. La possibilité d'une réorientation des étudiants après la première ou la deuxième année est évoquée, mais sans précisions sur les choix réellement effectués. La mobilité internationale, soit dans le cadre du réseau Joan Lluís Vives, qui regroupe les universités catalanes, soit par des accords Erasmus, constitue l'un des points forts théoriques de la mention. Malheureusement il n'y a pas de chiffres permettant de mesurer la mobilité réelle. Un stage obligatoire de huit semaines fait partie de la formation prévue pendant le dernier semestre, mais il n'y a pas de détails sur la façon dont ce stage est organisé et évalué, ni sur les choix de stages faits par les étudiants, ce qui est regrettable dans une formation dans laquelle le stage, par son choix et par les retours sur expérience qu'il permet, constitue un élément clé de la réussite.

Les dispositifs d'orientation professionnelle sont mis en place dès le deuxième semestre à travers le projet professionnel personnalisé (PPP) organisé par la direction chargée de l'orientation (DOSIP). Le dossier indique, sans préciser l'utilisation qui en est faite, que les étudiants peuvent également avoir accès aux services d'orientation des universités catalanes dans le cadre des échanges avec celles-ci. L'une des possibilités de poursuite d'études est liée à ces échanges à travers la licence professionnelle *Activités et techniques de communication* : spécialité *Traduction-Interprétation* organisée en partenariat avec la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'Université Autonome de Barcelone. Il est regrettable qu'il n'y ait pas de précisions concernant le nombre d'étudiants qui bénéficient de cette possibilité. Les étudiants peuvent poursuivre leurs études à Perpignan dans le master *LEA-Langues et Affaires Internationales* ou dans d'autres masters proposés sur le site, comme le master *Commerce International* à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) ou le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF). Le tableau d'indicateurs ne permet pas d'apprécier le nombre d'étudiants qui poursuivent leurs études à Perpignan ou ailleurs, car le chiffre indiqué est identique au nombre de diplômés, ce qui doit être une erreur. Une assez large panoplie de possibilités d'insertion professionnelle en relation avec les langues et le commerce est donnée dans le dossier, mais sans détails sur des cas réels d'insertion. Il n'y a aucune indication du nombre d'étudiants insérés dans la vie professionnelle.

Le pilotage de la mention est un point particulièrement préoccupant. L'équipe de formation est indiquée avec les domaines de spécialité et les responsabilités de chacun. Mais il n'y a pas de conseil de perfectionnement, et aucune indication n'est donnée quant à l'intention de mettre un tel conseil en place. Un tableau indique la présence d'intervenants professionnels, mais leur domaine d'intervention n'est pas précisé et curieusement le nombre d'heures assurées par des professionnels diminue entre la première et la troisième année, ce qui est surprenant dans une formation où la dimension préprofessionnelle est aussi importante. Ce point avait été soulevé dans le rapport précédent, mais la solution apportée ne semble pas encore satisfaisante, surtout en l'absence de précisions sur le rôle des intervenants professionnels. Le rapport précédent avait également évoqué l'absence d'une évaluation des enseignements par les étudiants. Si le dispositif d'évaluation mis en place par l'établissement figure dans le dossier, il n'y a aucune indication du résultat pour la mention ou d'une prise en compte de ces résultats. L'absence de chiffres

concernant la mobilité internationale avait aussi été signalée. Seule la nécessité d'un rééquilibrage entre cours magistraux et travaux dirigés a réellement été prise en compte. Il faut finalement signaler les problèmes posés par le dossier lui-même, surtout en raison du nombre de rubriques non ou mal renseignées. Pour une formation qui possède des atouts, en particulier par sa situation géographique et ses contacts avec la Catalogne, c'est regrettable.

- Points forts :

- Des dispositifs d'acquisition de compétences additionnelles bien pensés : enseignement d'une troisième langue sur six semestres, enseignement d'informatique sur cinq semestres avec spécialisation progressive.
- Enseignements essentiellement dispensés en travaux dirigés.
- Présence d'une option « catalan approfondi », un atout important dans le contexte transfrontalier.

- Points faibles :

- Déséquilibre entre les enseignements de langue et les matières d'application, en particulier pour les étudiants qui choisissent l'option "catalan".
- Trop peu d'intervenants extérieurs professionnels.
- Dispositifs d'aide à la réussite peu visible.
- Mobilité internationale trop réduite.
- Absence d'outils indispensables de pilotage comme le conseil de perfectionnement, l'évaluation des enseignements par les étudiants, le suivi du devenir des diplômés et non diplômés.
- Dossier mal présenté, souvent lacunaire.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de prendre un certain nombre de mesures pour permettre à la mention de tirer profit de ses atouts, en particulier par la création d'un conseil de perfectionnement avec la présence de représentants du monde professionnel. Dans ce cadre il faudrait réfléchir sur plusieurs points : l'équilibre entre les enseignements de langue et les matières d'application, la place des intervenants professionnels, la mobilité internationale et les mesures à mettre en place pour améliorer les taux de réussite et assurer un suivi des étudiants diplômés et non diplômés. Le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants mis en place par l'établissement doit être suivi attentivement par la mention et les résultats analysés. Malgré les difficultés auxquelles la mention se trouve confrontée, une présentation plus complète et plus cohérente du dossier d'évaluation permettrait de mieux comprendre où se situent les points forts et faibles et de préconiser des mesures de réponse adaptées.



Observations de l'établissement

la Présidence

Réf : 13-14/FL/PA/SC/ 080

☎ 04.68.66.20.02
☎ 04.68.66.20.18
president@univ-perp.fr

✉ 52, avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex

Perpignan, le 1^{er} juillet 2014.

Le Président de l'Université de Perpignan
Via Domitia

à
Monsieur le Président du comité AERES
aux Membres du comité d'évaluation

Objet : Réponse globale de l'établissement à l'évaluation des formations de l'UPVD

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du comité d'évaluation,

La communauté pédagogique de l'UPVD tient avant tout à remercier les experts pour la qualité de l'attention portée aux dossiers ainsi que pour la prise en compte, dans l'évaluation des formations, tant des contenus et des modalités de l'offre actuelle que des évolutions envisagées pour l'offre future.

En étudiant l'ensemble des rapports d'évaluation, le comité de pilotage a relevé un certain nombre d'éléments récurrents, pour lesquels une réponse à l'échelle de l'établissement semble bienvenue.

Ainsi, la majorité des rapports regrette l'absence ou la non formalisation de conseils de perfectionnement. Sur délibération de la Commission Formation et Vie Etudiante et du Conseil d'Administration de l'UPVD, des conseils de perfectionnement seront instaurés à compter de juin 2014 dans chacune des formations de manière concertée et harmonisée (une feuille de route en définit désormais la composition, les missions et les procédures à l'échelle de l'établissement).

L'évaluation des enseignements par les étudiants sera amenée à évoluer au cours de l'année 2014-2015. En effet, dans le cadre du Programme de Pédagogie Innovante récemment initié par l'UPVD, un groupe de travail dédié vient de se constituer. Celui-ci a pour mission de faire évoluer les questionnaires d'évaluation afin de les rendre plus modulables, plus attractifs et plus pertinents. Cela permettra à l'établissement d'améliorer

le *feedback* des étudiants. Cette appréciation plus fine des enseignements alimentera la réflexion des conseils de perfectionnement.

Un certain nombre d'experts souhaiteraient disposer de davantage d'indicateurs, d'un meilleur suivi des diplômés et de résultats d'enquêtes d'insertion professionnelle plus nourris. Dans le cadre de la politique d'établissement, un gros effort est déployé par l'UPVD depuis 2012 pour améliorer les indicateurs (évolution des effectifs, origine des étudiants, etc.) ainsi que le suivi des étudiants diplômés et non diplômés — par exemple, enquête d'insertion à 6 mois pour les diplômés de licences générales et professionnelles. Certains de ces éléments ne figurent pas dans les dossiers du fait de l'inévitable décalage temporel et d'un taux de réponse parfois encore relativement faible. L'effort de l'établissement s'intensifie, en particulier grâce au Réseau des Alumni qui permettra de mieux suivre le devenir des étudiants et grâce aux projets d'indicateurs complémentaires élaborés par l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'UPVD (taux de poursuite d'étude, devenir des non diplômés, etc.)

Pour ce qui a trait à la place des langues et des TICE dans les formations, quelques experts rappellent le caractère obligatoire de ces enseignements. Nous tenons à souligner que la préparation au CLES 1 et au C2i niveau 1 est actuellement incluse dans la totalité des licences généralistes (C2i en licence 1, 2 ou 3, CLES en licence 3). Au niveau des masters, dans une logique de continuité, l'UPVD mettra en œuvre dans l'offre du prochain contrat la préparation au C2i niveau 2 dans les formations pour lesquelles les référentiels existent.

Enfin, les rapports sur certaines formations de licence (AES, éco-gestion, STAPS...) préconisent d'améliorer le taux de réussite des étudiants. Il est frappant que ces formations correspondent aux filières à capacités d'accueil limitées de l'UPVD. Celles-ci bénéficient de la totalité des dispositifs d'aide à la réussite déployés par l'établissement (enseignants relais, méthodologie, PPP, C2i, passerelles de réorientation, etc.) À compter de la rentrée 2014, grâce aux travaux d'un Groupe de Réflexion sur les conditions des études et de l'enseignement et à la création par l'établissement pour les six années à venir d'un Programme de Pédagogie Innovante, divers dispositifs pédagogiques et administratifs seront mis en place pour améliorer la motivation, l'assiduité et la qualité des apprentissages des étudiants engagés dans ces filières, comme dans toutes les autres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les membres du comité d'évaluation, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabrice LORENTE



Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Mention : Langues Étrangères Appliquées

Domaine : Arts, Lettres et Langues

Demande n°S3LI150008152

Réponse à l'évaluation :

L'équipe pédagogique du département LEA a bien pris connaissance des remarques faites par l'AERES et apporte donc ci-dessous les éléments de réponse souhaités.

-POINT FAIBLE 1 : « Déséquilibre entre les enseignements de langues et les matières d'application en particulier pour les étudiants qui choisissent l'option catalan »

L'équipe pédagogique du département LEA de l'UPVD considère que la filière LEA de Perpignan s'adresse avant tout à des étudiants linguistes ; il s'agit en effet en priorité d'une formation de langues étrangères assortie de matières appliquées et non d'une formation de matières appliquées « complétée » par « quelques cours » de langues.

Si l'apport de l'enseignement des matières appliquées dispensées par des enseignants titulaires dans ce département représente certes un atout majeur de connaissances visant à enrichir et à compléter la formation en langues, il n'en demeure pas moins que la place occupée par ces dernières reste essentielle.

Il est à préciser également que la mise en place des compensations depuis de très nombreuses années pose au jury un problème majeur lors des délibérations, jury qui est trop souvent scandalisé de constater que de très nombreux étudiants « soi disant linguistes » valident leur diplôme grâce à la compensation des matières appliquées en ayant pourtant obtenu des notes lamentables en langues.

Pour ce motif, ce qui est perçu comme un déséquilibre entre les enseignements de langues et des matières d'application est en fait un choix délibéré de l'équipe pédagogique.

« Déséquilibre en particulier pour les étudiants qui choisissent l'option catalan »

L'originalité de la LICENCE LEA de l'Université de Perpignan repose depuis près de 30 ans sur la situation géographique, historique, culturelle, politique et économique de la ville de Perpignan dans l'espace catalan constitué par le Languedoc-Roussillon (Catalogne Nord), l'Andorre, ainsi que la Catalogne Sud, le Pays Valencien, Alicante et les Iles Baléares.

Si l'équipe pédagogique souhaite continuer à offrir la formation initiale aux nombreux étudiants qui ne sont pas catalanistes, (Option A), elle a jugé cependant primordial, en raison de la suppression de son parcours catalan qui faisait son identité, de permettre aux étudiants catalanistes de pouvoir poursuivre une formation (Option B) dans laquelle la formation du catalan prendrait une place majeure. Il est donc logique qu'un contenu lourd comme celui qui est offert par les matières d'application dans l'option A ne soit pas imposé aux étudiants qui choisiront l'option B en plus de la formation solide et pointue que supposent les enseignements du catalan.

-POINT FAIBLE 2 : « TROP PEU D'INTERVENANTS PROFESSIONNELS »

En raison des contraintes financières de notre établissement, le recrutement d'intervenants extérieurs professionnels au niveau de la Licence est limité à trois personnes. Ces dernières assurent une formation en droit en Lic1, Lic2, Lic3.

-POINT FAIBLE 3 : « Dispositif d'aide à la réussite peu visible »

Compte tenu de l'arrêt du Plan Licence, le tutorat qui avait été mis en place durant de nombreuses années et qui permettait aux étudiants en difficulté de bénéficier d'une aide offerte par des étudiants de Master a été supprimé.

Cependant il est à souligner que de façon tout à fait désintéressée certains enseignants offrent un soutien ponctuel à des étudiants en difficulté. Les enseignants du département LEA assurent des permanences au cours desquelles les étudiants peuvent s'adresser à eux et leur faire part de leurs éventuelles lacunes ; les enseignants font leur possible pour leur apporter une solution et un soutien d'ordre pédagogique.

Depuis de nombreuses années, en raison de la multiplicité des matières et du volume important de leur contenu (tant au niveau des langues qu'au niveau de celui des matières d'application), l'équipe pédagogique du département de LEA de l'UPVD, soucieuse de la réussite de ses étudiants, a décidé d'appliquer un système de modalités de contrôle des connaissances qui consiste à scinder en deux parties les épreuves comme suit : les étudiants sont soumis soit à un E.A (Examen anticipé : épreuve écrite) soit à un E.O (Examen officiel : épreuve écrite). Le choix des E.A est déterminé par l'équipe pédagogique en fonction du volume des révisions des matières. Les enseignants considèrent en effet que certaines matières requièrent plus que d'autres un travail régulier et de longue haleine de la part des étudiants. Les étudiants, de ce fait, ne sont pas confrontés à une trop importante masse de révisions et ne sont pas ainsi tenus par le facteur temps susceptible de nuire à leur réussite. Il est à préciser que les E.A se déroulent toujours avant les vacances (de Noël et de Pâques) afin que les étudiants puissent se consacrer de façon optimale à la révision des E.O qui sont programmés après les vacances.

Concernant la réorientation des étudiants après la Lic1 ou la Lic2 il s'agit pour la plupart d'étudiants qui, souhaitant faire des études courtes (BTS), s'inscrivent au département LEA dans l'attente d'être acceptés par une formation en alternance.

-POINT FAIBLE 4 : « Mobilité internationale trop réduite »

Le département L.E.A. a signé de nombreux contrats « Erasmus » avec des universités européennes qui permettent aux étudiants de poursuivre leurs études, pendant un an ou un semestre, dans une université étrangère. Dans ce cas, l'étudiant(e) suit ses cours dans l'université partenaire, où elle/il se présente également aux examens, et c'est l'université étrangère qui, à la fin du semestre ou de l'année, transmet les résultats à l'université de Perpignan.

En fonction du plan d'étude préalablement établi entre l'étudiant, le responsable de l'établissement d'origine et celui de l'établissement d'accueil, il incombe au coordinateur responsable du suivi de l'étudiant de convertir les notes obtenues et de les transmettre au responsable administratif de la scolarité pédagogique d'origine. Même si jusqu'à présent tous les étudiants « Erasmus » avaient droit à une bourse, nombreux étudiants hésitent hélas à partir en séjour Erasmus car le montant alloué à chaque étudiant est de plus en plus réduit.

Cependant, pour information, le nombre d'étudiants du département LEA partis pour effectuer un séjour d'études (2013-2014) dans le cadre des échanges Erasmus est le suivant :

- Espagne : 4 étudiants

- Royaume-Uni : 9 étudiants

- Irlande : 3 étudiants

TOTAL : 16 étudiants sortants

Le nombre d'étudiants ayant intégré la formation LEA dans le cadre des échanges Erasmus 2013-2014 est le suivant :

- Irlande : 1 étudiant

- République tchèque : 5 étudiants

- Espagne : 4 étudiants

- Royaume-Uni : 8 étudiants

TOTAL : 18 étudiants entrants

Accords :

De nombreux accords européens Erasmus sont établis par la formation LEA de l'UPVD :

*ESPAGNE : Université de Barcelone : UAB + Université POMPEU FABRE, Valencia, Alicante, Gérone, Malaga, Tenerife)

*IRLANDE : Dublin

*ROYAUME –UNI : Londres et Manchester

Autres accords internationaux hors UE :

*ARGENTINE : UBA, (Buenos Aires) UNG (Buenos Aires), UNC (Córdoba) UNR (Rosario)

Stage :

Le stage obligatoire de 8 semaines en entreprise au niveau de la Lic3 peut être élaboré en France mais aussi à l'étranger à la fin du semestre 6.

*Organisation du stage : Le professeur responsable des matières d'application par le biais d'une répartition équitable se charge d'attribuer à chaque membre de l'équipe pédagogique un groupe d'étudiants. Chaque professeur guidera le rapport de stage des étudiants dont il a la responsabilité. Sur l'ENT les étudiants ont accès à toutes les informations concernant l'organisation du stage (Recherche, démarches, conventions, signatures etc.). Contrairement au Master, le rapport de stage de la Lic3 LEA/UPVD ne fait pas l'objet d'une soutenance, et les retours sur expériences figurent dans le rapport.

-POINT FAIBLE 5 : « Absence d'outils indispensables de pilotage comme le conseil de perfectionnement, l'évaluation des enseignements par les étudiants, le suivi des diplômés et non diplômés. »

*Conseil de perfectionnement : Bien que déjà proposé par l'établissement aux différentes formations, ce dispositif n'a pas encore été mis en place.

Au cours de l'année universitaire 2013-2014 de nombreuses réunions organisées par le doyen LSH ont eu pour objectif de guider les responsables porteurs de projet pour réfléchir au futur fonctionnement du conseil de perfectionnement de chaque filière. Concernant celle du département LEA, les enseignants se sont réunis par pôle de compétences (pôle de l'Anglais, pôle de l'Espagnol, pôle des Matières d'application) pour mener à bien une réflexion visant à harmoniser le futur Conseil de Perfectionnement du département LEA. A l'issue de ces rencontres les collègues ont mis en commun leurs objectifs, et ont constitué la liste des membres qui siègeront à ce Conseil de Perfectionnement qui aura lieu deux fois par an à la fin de chaque semestre.

Dans le cadre de la préparation du futur Conseil de Perfectionnement la Faculté LSH a demandé à chaque enseignant d'élaborer un syllabus visant à renseigner au mieux les étudiants sur les divers aspects de la formation. (Biographie de l'enseignant, plan et descriptif du cours, ses objectifs etc.)

*L'évaluation des enseignements par les étudiants :

Celle-ci sera mise en place dès le début du prochain contrat quinquennal.

*Le suivi du devenir des diplômés et non diplômés :

Il est à déplorer que l'équipe pédagogique de la licence LEA de l'UPVD dispose rarement de retours sur l'évolution du parcours de ses étudiants et ce, malgré son implication pour systématiquement reprendre contact avec ses diplômés.

En revanche, le département LEA a mis en œuvre une étroite collaboration avec la DEVE, service chargé de fournir au département LEA des données susceptibles de renseigner l'équipe pédagogique sur le devenir de ses étudiants LEA. La seule information que nous sommes en mesure d'apporter pour le moment concerne l'intégration de nos étudiants de LIC3 LEA en Master LAI et Master Commerce International de l'UPVD.

- 2012-2013 : 9 étudiants Lic3 LEA ont intégré le Master LAI, 2 étudiantes Lic3 LEA/UPVD avaient été sélectionnées et ont intégré le Master Commerce International de l'IAE/UPVD

- 2013-2014 : 7 étudiants Lic3 LEA ont intégré le Master LAI, 1 étudiant lic3 LEA/UPVD a intégré, le Master Commerce International de l'IAE/UPVD.

Afin de compléter les apports d'informations offerts par la DEVE, l'équipe pédagogique du Département LEA/UPVD a décidé de nommer l'enseignante titulaire et responsable des matières d'application du département LEA « Coordinatrice du suivi « physique » des étudiants ayant obtenu leur licence LEA.

En étroite collaboration avec l'Observatoire de la Vie Etudiante, cette dernière envisage de faire dorénavant un double suivi :

1 : Répertorier les étudiants Lic3-LEA qui poursuivent leurs études en Master LAI ou autres.

2 : Répertorier les étudiants diplômés Lic3 LEA/UPVD qui seraient à la recherche d'un emploi ou en attente d'une insertion professionnelle en France ou à l'étranger.

L'équipe pédagogique du département LEA de L'UPVD remercie à l'avance l'AERES pour l'attention portée à cette réponse circonstanciée.



Le Président de l'Université,
Fabrice LORENTE